



HÔTEL DE VILLE  
1, rue de la Mairie  
44850 Saint-Mars-du-Désert

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 25 octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de Madame le Maire.

**Délibération  
2022-0095**

**THEME :**

**Finances**

**OBJET :**

**Avenant n°2 au  
contrat MOE pour le  
nouveau pôle  
élémentaire**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26

Présents : 17

Absents : 9

Pouvoirs : 9

Votants : 26

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 octobre 2022

Présents :

Mme Barbara NOURRY, M. Jean-François CHARRIER, M. Frédéric BOISLEVE, Mme Marie-Laure BRIAND, M. Serge RAYNAUD adjoints ;  
M. Sylvain LOUARN, M. Gérard LE FEL, M. Xavier LEPREVOST, Mme Annabelle RETIERE, M. Jean-Yves RETIERE, Mme Lina PUTOLA, M. Eric VANDAELE, Mme Armelle GEHIN, M. Eric GAUTRON, Mme Emilie CARROT, Mme Céline MARTINEAU, Mr Nicolas SEVESTRE, conseillers municipaux.

Étaient excusés :

- M. Clément LECOMTE, (pouvoir à M. Jean-François CHARRIER) ;
- Mme Karine MAINGUET, (pouvoir à M. Frédéric BOISLEVE) ;
- Mme Caroline BAUDOUIN, (pouvoir à Mme Barbara NOURRY) ;
- M. Franck BOUQUIN, (pouvoir à Mme Marie-Laure BRIAND) ;
- Mme Louise DREAN, (pouvoir à M. Serge RAYNAUD) ;
- M. Frédéric GEFFRIAUD, (pouvoir à M. Jean-Yves RETIERE) ;
- Mme Céline OLLIVIER, (pouvoir à Mme Lina PUTOLA)
- Mme Céline LECOMTE, (pouvoir à Mme Armelle GEHIN)
- Mme Julie BRUN, (pouvoir à Mme Céline MARTINEAU) ;

Secrétaire de séance : Monsieur Eric VANDAELE est nommé secrétaire de séance.

Par délibération 2021-0076 en date du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre du nouveau pôle élémentaire au cabinet d'architecte PADW. Le Montant initial des honoraires était de 602 458€ HT / taux de rémunération : 12.52% (mission de base + complémentaires).

Par délibération 2022-0012 en date du 1<sup>er</sup> février 2022, le Conseil Municipal a fixé le forfait de rémunération de PADW à 614 558€ HT et l'avenant n°1 à 12100€ pour l'extension de la mission aux abords du pôle élémentaire et adaptation du restaurant scolaire actuel au nouveau groupe scolaire.

Un avenant n°2 de 72 092€ HT au contrat de maîtrise d'œuvre du nouveau pôle élémentaire est nécessaire :

- 30 822€ d'ajustement d'honoraires lié à l'adoption de l'APD
- 37 770€ d'honoraires pour la recherche d'économies du projet suite mise à jour du montant des travaux
- 3 500€ HT d'étude et de raccordement de la Salle A

Actes de réception en préfecture  
024 91470193-20221025-2022-0095-DE  
Date de réception préfecture : 28/10/2022

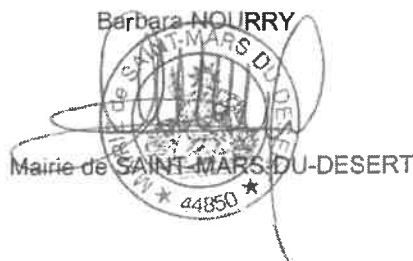
Le montant total des honoraires au stade APD est de 686 650€ HT

La commission d'appel d'offres émet, à l'unanimité, un avis favorable à la passation de l'avenant n°2 au marché de Maitrise d'œuvre du programme de construction d'un pôle élémentaire pour un montant de 72 092€ HT portant le montant total du marché à 686 650€ HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre du pôle élémentaire AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre du pôle élémentaire**

Eric VANDAELE  
  
Secrétaire de Séance

À Saint-Mars-du-Désert, le 25 octobre 2022

Barbara NOURRY  
  
Mairie de SAINT-MARS-DU-DESERT

« Pour extrait conforme au registre »  
Pour ampliation et par délégation,  
Benoît RICHARD  
Directeur Général des Services

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.  
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Acte qui a été reçu en Préfecture le 28 / 10 / 2022 et publié à la mairie le 28 / 10 / 2022

N° de télétransmission... 044-214401796-20221025-2022-0095-DE...

Accusé de réception en préfecture  
044-214401796-20221025-2022-0095-DE  
Date de réception préfecture : 28/10/2022